

GUIDE DE COLLECTE, DE GESTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

NOUVEAU !

Changement des collectes
de déchets en porte à porte (voir p. 12)



De bonnes raisons d'agir ensemble !



PRÉSENTATION : COMMENT ÇA FONCTIONNE

VEOLIA est le délégataire de service public de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, chargé de la gestion des déchets du territoire, qui comprend plusieurs services :

- > la collecte des déchets (emballages recyclables, ordures ménagères, verre, biodéchets, déchèteries),
- > le traitement des déchets,
- > la sensibilisation et l'information sur le tri et la réduction des déchets,
- > la gestion des équipements : fourniture et maintenance des équipements de collecte.

Pour couvrir les frais liés à ces services, la redevance incitative est facturée à l'ensemble des propriétaires du territoire.

Elle se compose, d'une part fixe appliquée en fonction de la composition du foyer,

incluant un nombre de levées à l'année ; une part variable peut s'ajouter en cas de levées, ou passages en déchèteries, au-delà du forfait autorisé.

Depuis la mise en place du tri de tous les emballages et du tri des biodéchets, le volume de la poubelle des ordures ménagères ne cesse de diminuer. Cette baisse et vos gestes de tri permettent de contenir l'augmentation des coûts du service.

Ainsi, un travail de réajustement de la redevance est en cours, de sorte que celle-ci soit calculée au plus juste, selon la production de déchets de chaque foyer.



1 - RÉDUIRE

Le déchet idéal existe...
...c'est celui que l'on ne produit pas ! Lors d'un achat, il est essentiel d'être vigilant en choisissant – à qualité comparable – l'article qui générera le moins de déchets. Réduire c'est aussi privilégier le partage et la location. En tant que consommateur, on peut tous adopter les bons gestes au quotidien.



2 - RÉUTILISER

A nous d'inventer un monde où chaque objet endommagé ou dont nous n'avons plus l'utilité a le droit à une seconde chance. Chaque jour, des initiatives montrent que c'est possible !



3 - RECYCLER

Pour que les déchets deviennent des ressources, il faut les trier et les collecter. Certains sont ensuite traités pour éviter tout risque de pollution. Tous ces déchets entrent ensuite dans le processus de recyclage et de valorisation. Voici tous nos conseils pour que rien ne se perde et que tout se transforme !

PENSEZ AUSSI AUX ÉCOGESTES !

- > Installez un STOP PUB sur votre boîte aux lettres
- > Évitez le gaspillage alimentaire
- > Privilégiez l'achat de produits avec le moins d'emballages
- > Réparez, vendez, donnez les objets que vous n'utilisez plus

DES IDÉES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS...

La réduction des déchets est l'affaire de tous, puisque le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Pour vous aider, nous réalisons différentes animations sur le territoire de la Communauté de Communes.



réparer ensemble, c'est l'idée des Repair'café. Ils sont gratuits et ouverts à tous.

Pour une consommation durable, pensons REPAIR CAFE : vous y apportez vos objets (vêtements, appareils électriques ou informatiques, vélos, objets divers, jouets...) en mauvais état que des bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence en réparation, tenteront de réparer avec vous.

A l'issue de chaque REPAIR CAFE, les objets réparés seront des déchets évités !

Vous êtes bricoleur ? N'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles.

Prochaines dates 2025 :

- **14/06** : Salle Manu Sanchez à Krautergersheim,
- **04/10** : Salle des Landsberg de Niedernai
- **22/11** : Périscolaire Europe à Obernai



Pour une valorisation de nos biodéchets au jardin, pensons au compostage !

Des animations sont organisées sur le territoire pour vous initier à cette pratique. Il s'agit d'un cercle vertueux dans lequel vos déchets (alimentaires et de jardin) seront transformés en un terreau fertile pour votre jardin.

La Communauté de Communes remet gratuitement un composteur lors de ces animations (inscription obligatoire) ou subventionne l'achat du composteur de votre choix. Profitez-en !

Prochaines dates 2025 :

- **11/06** : Périscolaire Europe à Obernai
- **08/10** : Périscolaire Europe à Obernai

LA DISTRIBUTION DES SACS DE TRI & BIODÉCHETS POUR 2025

LES PERMANENCES

Les sacs sont remis à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai). Présentez-vous à la permanence de votre choix avec votre carte de déchèterie pour recevoir votre dotation.

DISTRIBUTEURS DE SACS DEVANT VOS DÉCHÈTERIES

Dotation réservée aux particuliers, en dépannage, à raison d'un rouleau par semestre.

Attention, ce rouleau sera décompté de votre dotation annuelle.



	DATE & HORAIRES 2025	LIEU DE RENDEZ-VOUS
NIEDERNAI	Les distributions 2025 ont déjà eu lieu pour ces communes, un nouveau planning vous sera communiqué pour 2026.	Devant la Mairie
MEISTRATZHEIM		Devant la Mairie
KRAUTERGERSHEIM		Devant la Mairie
BERNARDSWILLER		Parc du Dreispitz (rue du Lavoir)
INNENHEIM	Mercredi 18 juin 16h >19h Jeudi 19 juin 14h >17h Samedi 21 juin 9h >12h	Devant la Mairie
OBERNAI	Lundi 25 août 16h >19h Mardi 26 août 15h >18h Mercredi 27 août 15h >18h Jeudi 28 août 8h30 >12h Vendredi 29 août 15h >17h Samedi 30 août 9h >12h Mercredi 3 sept. 10h >18h Vendredi 5 sept. 12h30 >17h Samedi 6 sept. 9h >12h Mercredi 10 sept. 10h >17h Jeudi 24 sept. 15h >18h Samedi 27 sept. 9h >12h	Parc des Roselières (côté av.) Place Edmond Demange Parking Altau Parking du Beffroi Entrée rue Moyenne Corniche Parking Altau Parking Auchan Parking Leclerc Parking du stade Parking du stade

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Selon votre habitat, vous disposez d'un des équipements suivants :

- > bac 120 L (foyer 1 et 2 pers),
- > bac 240 L (foyer 3 et 4 pers),
- > bacs collectifs 240L (1 bac pour 4 personnes),



Il est interdit d'y jeter les emballages,

le verre, les piles et les déchets électroniques.

ATTENTION Une fois collectées, les ordures ménagères seront traitées par incinération. La présence de déchets électroniques, piles, ou contenant sous pression peut entraîner des dégâts lors de la collecte (lorsque les déchets sont compactés dans le camion) mais également au sein de l'usine d'incinération, car ils provoquent des explosions.

LE VERRE

Des conteneurs à verre sont accessibles sur l'ensemble du territoire, vous pouvez y déposer vos emballages en verre vides (pots, bocaux, bouteilles).

Les emballages en verre collectés seront livrés à une verrerie pour y être recyclés.

Les dépôts dans les conteneurs doivent avoir lieu entre 8h et 20h pour limiter les nuisances sonores.

Vous pouvez retrouver la carte des points de collecte sur notre site internet : www.jetrie-paysdesainteodile.fr > rubrique mes services > points d'apport volontaire.



LE TRI SÉLECTIF

Selon votre habitat, vous disposez de l'un des équipements suivants pour évacuer le tri sélectif :

- > bac(s) jaune,
- > sacs de tri.

Vous pouvez y jeter :

Les mouchoirs, essuie-tout, et serviettes en "papier" sont à jeter dans vos ordures ménagères.

- > les emballages vides (hors verre),
- > les feuilles de papier (journaux, magazines)

Les déchets sont à jeter : **vides et non emboîtés**.

Les gros cartons sont à déposer en déchèterie.

Les déchets recyclables déposés dans le bac ou sac de tri seront transportés vers un centre de tri. Ils y seront triés selon leurs matières, puis valorisés grâce au recyclage, et deviendront de nouveaux objets ! **Un déchet bien trié est un déchet recyclé.**



LES BIODÉCHETS

C'est quoi les biodéchets ?

Ce sont des déchets alimentaires liés à la préparation des repas et aux restes de repas (sans emballages).

Pour le tri et la valorisation de vos biodéchets, 2 solutions :

> **le compostage** (production de compost) : à domicile, vous pourrez réutiliser le compost au jardin ! La CCPPO vous permet de bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un composteur.

> **les bornes** : mises à disposition dans l'espace public, vous pouvez y jeter vos biodéchets (préalablement conditionnés dans les sacs krafts). Destinés à la méthanisation, ils permettront de produire du biogaz.



RAPPEL Tout dépôt de déchets, quel qu'en soit la nature ou le volume, en dehors des contenants prévus à cet effet, sera considéré comme "dépot sauvage" et verbalisable. Des procédures peuvent être engagées à l'encontre des auteurs de cette pratique interdite.

ADOPTONS LES BONS GESTES

LE TRI DES DÉCHETS

À CONSERVER
À ACCROCHER



LES DÉCHÈTERIES D'OBERNAI ET DE KRAUTERGERSHEIM

Les déchèteries d'Obernai et de Krautergersheim sont accessibles aux résidents de la Communauté de Communes ayant ouvert un abonnement au service de la collecte des déchets, et ayant une carte d'accès à jour. Une vingtaine de flux sont acceptés en déchèteries.

60 passages / an sont autorisés, dans la limite d'1m³ / jour
> attention, les passages supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.
> pour les activités professionnelles, les conditions d'accès sont différentes, consultez notre site internet.



La carte de déchèterie n'est pas nominative et est rattachée au logement. Merci de la transmettre à l'occupant suivant ou à votre propriétaire en cas de déménagement.

NOUVEAUX HORAIRE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025

OBERNAI

RUE DES ATELIERS

Mardi	9H > 17H
Mercredi	13H > 17H
Jeudi	13H > 17H
Vendredi	9H > 13H
Samedi	9H > 17H

Les déchèteries accueillent les déchets trop volumineux et/ou trop dangereux pour être collectés par ailleurs.

Pour demander votre carte d'accès, adressez-vous auprès de nos services !
Contact en dernière page.

KRAUTERGERSHEIM

RD 215

Mardi	9H > 17H
Mercredi	9H > 12H
Jeudi	9H > 12H
Vendredi	13H > 17H
Samedi	9H > 17H

Les déchèteries accueillent les déchets trop volumineux et/ou trop dangereux pour être collectés par ailleurs.

Pour demander votre carte d'accès, adressez-vous auprès de nos services !
Contact en dernière page.

LES ANIMATIONS DES AMBASSADRICES DU TRI

Les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile s'engagent tout au long de l'année dans diverses actions de sensibilisation auprès des différents publics du territoire.

À travers des animations variées et interactives, elles partagent leur expertise et transmettent les bonnes pratiques en matière de tri des déchets et de réduction des déchets à la source. Que ce soit lors d'événements grand public comme le salon Biobernai, dans les établissements scolaires comme l'école élémentaire Picasso, ou encore lors d'ateliers pratiques de

démonstration comme le Furoshiki (technique japonaise d'emballage en tissu réutilisable) et les sessions de formation au compostage. Leur présence sur le terrain contribue activement à la promotion d'une gestion responsable des déchets. Ces moments d'échange et de partage permettent de sensibiliser les citoyens de manière ludique et pédagogique aux enjeux environnementaux actuels.

Pour toute question concernant nos animations, contacter nos ambassadrices du tri : 03 67 07 95 02

Retour en images...



Sensibilisation au tri à l'école Picasso



Distribution de sacs de tri et biodéchets



Festival Alsascience au lycée agricole



Sensibilisation des exposants sur le marché de Noël

nouveau !

MODIFICATION DÈS LE 30 JUIN 2025 DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Depuis 2015 et la mise en place de la redevance incitative, le territoire œuvre pour réduire la production de déchets :

- > 2015 et 2016 : mise en place d'une tarification qui intègre la production d'ordures ménagères à la levée du bac,
- > 2019 : extension des consignes de tri pour orienter toujours plus d'emballages vers le recyclage,
- > 2021 : investissement dans des actions de prévention : compostage, REPAIR CAFE...
- > 2022 et 2023 : mise en place du tri à la source des biodéchets.

L'ensemble de ces opérations a permis au territoire de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles de 38% en 10 ans.

À compter du **30 juin 2025**, la fréquence de collecte des déchets en porte-à-porte sera modifiée.

Cette modification répond à de nombreux enjeux :

- > Adapter le service à l'utilisation des habitants,
- > Améliorer toujours et encore le tri,
- > Réduire les kilomètres parcourus par le camion, et passage au biocarburant,
- > Elaboration d'une nouvelle grille tarifaire pour 2026.



EN PRATIQUE, QUELLES SERONT LES MODIFICATIONS ?

Les collectes auront lieu une semaine sur deux :

- > En **semaine impaire** pour les ordures ménagères,
- > En **semaine paire** pour le tri sélectif.

Le jour de collecte reste inchangé. Vous pouvez consulter le calendrier de collecte sur les pages précédentes.

Pour être vidés, les bacs doivent être présentés sur la voie publique, dès la veille de la collecte, poignée vers la route. Le sens de présentation du bac vous permet de signaler à nos équipes que vous souhaitez que le bac soit vidé.

RAPPEL : conformément au règlement de service en vigueur, "après la collecte, le/les bac(s) seront rentrés par l'Usager dans les meilleurs délais" pour "ne pas entraver la circulation et créer des nuisances".

ASTUCES ODEURS

- > Jetez vos déchets en sacs fermés
- > Compostez ou apportez vos déchets alimentaires dans les bornes dédiées
- > Nettoyez votre bac avec de l'eau chaude et du vinaigre blanc
- > Déposez des écorces de citron, ou du bicarbonate de soude au fond de votre bac





VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? ON Y RÉPOND

1) J'emménage dans une des communes de la Communauté de Communes, quelles sont les démarches à faire pour la gestion de mes déchets ?

> **Je suis propriétaire** : je contacte les services VEOLIA pour enregistrer mon emménagement. (contact p.16)
> **Je suis locataire** : c'est à mon bailleur de faire les démarches (propriétaire particulier ou agence en gestion).

2) Qui est facturé de la redevance ?

C'est le propriétaire, ou l'agence en gestion locative du bien, qui est facturé trimestriellement.

3) Comment payer ma facture ?

Plusieurs modalités de paiement sont proposées (indiquées sur la facture et sur notre site internet) : CB, chèque, paiement sur internet, virement bancaire, prélèvement. En cas de non-

règlement des factures, nos services peuvent envoyer des relances pour régularisation des paiements. Si malgré les relances, les factures ne sont pas réglées, les équipements pourront être bloqués (bac, badge et carte déchèterie).

4) Comment récupérer mes sacs de tri et biodéchets ?

Des permanences de distribution sont organisées dans l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Le calendrier de distribution des sacs est disponible sur notre site internet.

5) Je déménage, que dois-je faire ?

> **Je suis propriétaire** : il faut le signaler à nos services en remplissant le formulaire approprié.
> **Je suis locataire** : c'est à votre bailleur d'effectuer les démarches.



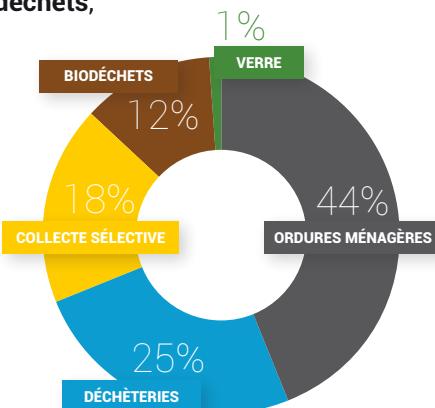
QUE FINANCE MA REDEVANCE « ORDURES MÉNAGÈRES » ?

Votre facture de redevance couvre :

- > la collecte et l'incinération des **ordures ménagères** (poubelle grise),
- > la collecte et le traitement des déchets déposés en **déchèterie**, ainsi que le **gardiennage des sites**,
- > la collecte et le tri des emballages **recyclables** (bacs, sacs de tri),
- > la collecte et le traitement des **biodéchets**,
- > la collecte du **verre**.

Et n'oublions pas les services complémentaires : communication/prévention, maintenance et fourniture d'équipements, gestion de la facturation...

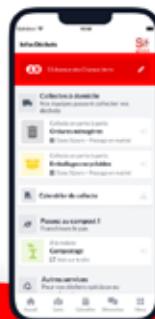
Voici la répartition des coûts selon les différentes catégories de déchets (pour 100 € de redevance facturée) :





L'application pour suivre toutes les infos sur vos déchets !

(attrapage, distribution de sacs, horaires déchèteries...)



INFOS ET RENSEIGNEMENTS :
www.jetrie-paysdesainteodile.fr

VEOLIA, délégataire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
36 rue du Maréchal Koenig, CS 50085, 67213 Obernai Cedex

0 800 97 41 67 (appel gratuit)
infodechets@ccpso.com

